



DIRECTION DE MARRAKECH SAFI
SERVICE DOCUMENTATION ET GESTION DE L'INFORMATION

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE 1996

MIS-A-JOUR 11/2019

1- Dispositions générales

Art. 1 – La bibliothèque de la Direction est un service public, chargé de contribuer à la recherche scientifique en matière de développement économique et social de la région, à l'information et à la documentation de la population.

Art. 2 – L'accès à la bibliothèque et à la consultation sur place des catalogues et des documents sont libres et ouverts à tout le monde. La communication de certains documents peut connaître quelques restrictions, pour des raisons touchant aux exigences de leur conservation.

Art. 3 – La consultation, la communication et le prêt des documents sont gratuits.

Art. 4 – Les postes d'accès à Internet sont disponibles sous réserve du respect de la réglementation propre à ce service.

Art. 5 – Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la bibliothèque.

2 – Inscriptions

Art. 6– L'utilisation du fonds de la bibliothèque n'exige aucune inscription, l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile.

Art. 7 – Les enfants et les jeunes de moins de quatorze ans doivent, pour accéder à la bibliothèque, être munis d'une demande de l'établissement scolaire précisant les thèmes et objet de leurs recherches.

3 – Prêt

Art. 8 – Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers potentiels de la bibliothèque. Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

Art. 9 – La majeure partie des documents de la bibliothèque peut être prêtée à domicile. Toutefois, certains documents sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place ; ils font l'objet d'une signalisation particulière.

Art. 10 - L'utilisateur peut emprunter « 2 » livres et « 1 » périodiques, à la fois pour une durée de «1» semaines.

4- Recommandations et interdictions

Art. 11 – En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, pénalités de retard, suspensions du droit au prêt...).

Art. 12 – En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement. En cas de détériorations répétées, l'usager peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

Art. 13 – Les usagers peuvent obtenir la reprographie d'extraits de documents appartenant à la bibliothèque. Ils sont tenus de réserver à leur usage strictement personnel la reprographie des documents qui ne sont pas dans le domaine public, reprographie soumise à la législation existante sur la propriété littéraire et artistique.

Art. 14 – Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux, sauf animation expressément organisée par la bibliothèque.

Art. 15 – L'accès des animaux est interdit dans la bibliothèque.

Art. 16 – Les sacs et objets déposés sont sous la responsabilité de chaque usager.

5 – Application du règlement

Art. 17 – Tout usager, par le fait de bénéficier des services de la bibliothèque, s'engage à se conformer au présent règlement.

Art. 18 – Des infractions graves ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt, et, le cas échéant, de l'accès à la bibliothèque.

Art. 19 – Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux de la bibliothèque et sur le site de la Direction Régionale, à l'usage du public.

6 – Horaire de la bibliothèque

Art. 20 – La bibliothèque est ouverte de lundi à jeudi, de :

9h30 à 14h30

Et vendredi de :

9h30 à 13h30

A : Marrakech, le : 15/11/2019

Le Directeur Régional du Plan

Signature :

le Chef de Service Documentation et Gestion de l'Information

Signature :

Boulevard 11 janvier B.P. 2370 Marrakech

Fax 05 24 30 45 54 Tel. 05 24 30 39 02/03

<http://www.hcp.ma/region-marrakech/>